



# Bastia

CITÀ DI CULTURA

**Direzione di l'Amministrazione Generale**  
**Direction de l'Administration Générale**

Le 11 juin 2026

## ARRÊTÉ

### Portant autorisation d'une vente en liquidation n°02/2026

Le Maire,

**Vu** le Code du commerce et notamment ses articles A310-1 à A310-6 ;

**Vu** l'ordonnance n°2014-295 en date du 6 mars 2014 relatives aux ventes en liquidation ;

**Vu** le décret d'application n°2014-571 en date du 2 juin 2014 ;

**Vu** l'article R.310-2 du Code de commerce ;

**Vu** le courrier de Monsieur Michel Levy, gérant de la boutique Von Dutch en date du 09 juin 2026 ;

**Vu** la déclaration préalable à une vente en liquidation reçue en mairie le 09 juin 2026, demande effectuée par Monsieur Michel Levy, gérant de l'enseigne Von Dutch, commerce de vente de prêt à porter, et tenant à obtenir l'autorisation de procéder à une liquidation de stocks, du 1 octobre 2026 au 31 décembre 2026, dans le commerce qui est situé 29 rue César Campinchi 20200 Bastia ;

**Considérant** que la modification substantielle des conditions d'exploitation interviendra à la suite de cette vente en liquidation ;

## ARRETE

**Article 1 :** Monsieur Michel Levy est autorisé à procéder, du 1<sup>er</sup> octobre 2026 au 31 décembre 2026, à une liquidation de stocks dans le commerce situé 29 rue César Campinchi 20200 Bastia.

**Article 2 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Ville de Bastia.

Le Maire,

Signé électroniquement le 19/06/2026

  
Gilles SIMEONI

*Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif de Bastia peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*